



## La belle mécanique éolienne s'encrasse...

Partout en Europe et dans les pays « civilisés », l'humeur des investisseurs éoliens devient maussade. Fabricants et promoteurs commencent à se rendre compte que c'est beaucoup plus difficile que prévu. En plus des résistances légitimes des populations concernées qui sont de plus en plus reconnues par les tribunaux, les conditions économiques deviennent moins favorables, notamment sous la pression de Washington que l'on sait très hostile aux renouvelables. Par ailleurs, de nouvelles priorités politiques apparaissent là où on ne les attendait pas, telles que celles qui participent de la défense nationale (ex : en Suède où de nombreux projets viennent d'être annulés car les éoliennes divisent la portée des radars par deux). Résultat, de gros projets éoliens sont supprimés et d'autres doivent être démantelés.

Et en Suisse ? Nous étions en retard pour le développement éolien nous disait-on. Il faut donc rapidement le combler si l'on veut encore faire des affaires pendant qu'il est encore temps. Aux dernières nouvelles, le Conseil fédéral envisage 400 turbines en cinq ans ! Mais nous avons le sentiment que le cœur n'y est plus vraiment. Les priorités sont en train de changer. Tant mieux !

Jean-Marc Blanc, secrétaire général



## Bulletin d'information No 43 – mai 2025

### Suisse

#### Un article diffamatoire dicté au journal "Le Temps" par Suisse Eole ?

Visiblement fier d'avoir cru prendre Paysage Libre Suisse la main dans le sac, le journaliste Marc Guéniat n'a pas pris soin de vérifier les informations qui lui ont été fournies par Denis Julliard présenté comme patron d'un bureau d'ingénieurs actif dans le renouvelable. S'il l'avait fait, il aurait su que ce « Bernois » était surtout [membre du comité de ProEole Berne](#), une association qui, comme nous n'avons révélé l'an dernier, a été créée avec quelques autres à l'initiative du lobby [Suisse Éole](#) pour soutenir et renforcer sa propagande dans les cantons concernés. Il aurait alors compris que l'homme est un pilier de la

lutte contre les opposants aux éoliennes et qu'il n'en n'est pas à son coup d'essai. De la part d'un journaliste, c'est déjà ce qui s'appelle une faute professionnelle. Mais si Marc Guéniat a effectivement vérifié ses sources et qu'il n'a pas mentionné ce qui précède, sa faute est encore beaucoup plus grave !

Paysage Libre Suisse a donc demandé au journal un droit de réponse. [L'article et la réponse proposée se trouvent ICI.](#)

L'article, laisse entendre que Paysage Libre Suisse (PLCH) cacherait des informations financières forcément coupables, et qui plus est, couvertes par l'Office fédéral de l'environnement qui, *sous la tutelle d'Albert Rösti\**, refuse de donner lesdites informations. C'est grave !

À tel point que le nommé Denis Julliard poursuit son combat contre l'OFEV jusqu'au Tribunal administratif fédéral. Tout seul ? Bizarre... quel dévouement !

D'autres affirmations fantaisistes citées dans l'article font également sourire : les membres de PLCH n'auraient aucune idée des comptes. Le comité aurait tout pouvoir y compris d'exclure un membre. La majorité de ses membres seraient propriétaires d'un terrain près d'une éolienne et seraient directement concernés, etc. Toutes affirmations erronées tirées tout droit du torchon qu'est le [préavis rédigé par Suisse Éole en 2024](#) lors de la consultation réalisée avant l'octroi du droit de recours national à PLCH. Tiens donc !

*\*L'affreux Conseiller fédéral UDC, complice des anti-éoliens...*



Le comité de ProEole Berne

## BRÈVES

### On peut, on doit y arriver...



Équipe franco-suisse à Lausanne

A mi-avril, il y a plus de 70000 signatures récoltées pour les deux initiatives. Rappelons que les signatures doivent être déposées en juillet à la Chancellerie fédérale. La coordination des récoltes est planifiée sur le [site PLVD](#) (mot de passe : PLVD2025). Il suffit alors de choisir les dates et de les annoncer à Patrick Badan, membre du bureau du comité.  
[patrickpvd@bluewin.ch](mailto:patrickpvd@bluewin.ch) +41 (79) 6347275

### EolJoux : résurrection ?



Photo Dan Holdsworth

En période pascale, il n'est pas surprenant d'apprendre que le projet EolJoux pourrait naître de ses cendres comme nous le pressentions après la décision du TF de 2023. Il faut quasiment reprendre le projet à zéro mais cette fois-ci, le mandat d'étude ne serait pas réalisé par la SEVJ (Société électrique de la Vallée de Joux). Il semble que ce soit le bureau privé de [Pierre Honsberger](#) à Epalinges qui serait mandaté pour ce travail.

### France : l'Académie des sciences flingue la PPE3\*

- Chiffres incohérents et contradictoires, invalidant la crédibilité des scénarios proposés.
- Surcapacités absurdes en énergies intermittentes, sans possibilité de stockage crédible à court terme.
- Menace sur l'équilibre du réseau, surcoûts gigantesques, et gestion ingérable de la production électrique.
- Absence totale d'analyse économique sérieuse, malgré les enjeux nationaux.

Avant de voter prochainement la loi vaudoise sur l'énergie, les députés vaudois feraient bien de [lire ceci](#) !

\* Programmation de l'énergie

## Vaud

### Gestion durable des pâturages boisés, l'Etat de Vaud aurait-il oublié les éoliennes ?

Le dernier numéro du périodique officiel « [Cantons – communes](#) » fait l'éloge de la gestion durable des pâturages boisés qui : « *constituent des maillons du territoire essentiels aux activités sylvicoles et pastorales dans les régions de moyenne montagne du Jura et des Préalpes vaudoises* ». Et dans la foulée, il recommande à juste titre le tout nouveau [Guide des bonnes pratiques pour une gestion durable des pâturages boisés](#) publié récemment par la Direction générale de l'environnement (DGE) en collaboration avec la Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires (DGAV). En parcourant l'ouvrage, on lit dans l'avant-propos que ceux-ci « *présentent (...) un intérêt marqué pour (...) la protection de la nature avec de nombreuses espèces et des milieux dont le maintien est lié intimement à la bonne gestion de ses espaces dynamiques. Ils sont également au centre des préoccupations de la gestion du paysage et ont un impact majeur dans la qualité de l'offre touristique des régions de moyenne montagne sur le Jura et dans les Préalpes vaudoises.* »



Voilà, voilà ! Mais bizarrement, aucune mention des dizaines d'éoliennes planifiées justement par la même DGE dans lesdits paysages boisés de la quasi-totalité du Jura vaudois : à la Vallée de Joux, à Ste-Croix, à Grandsonnaz, à Grandevent et à Provence

C'est bien connu, il arrive que la main gauche ne sache pas ce que fait la main droite. Cette [ataxie](#) coupable touche depuis de nombreuses années certains services de l'Etat et notamment ceux de la DGE.

PLVD soutient totalement la gestion durable des paysages boisés et c'est pourquoi il soutient [l'initiative fédérale](#) qui prévoit pour ce faire l'interdiction de construire des éoliennes en forêt, y compris dans les paysages boisés.

### A Ste-Croix, tout va bien : les éoliennes ne présentent aucun danger !

Le panneau ci-contre photographié sur le nouveau parc a de quoi pleinement rassurer. Romande Energie a écrit :

**« Selon les conditions météorologiques, de la glace peut se former sur les pales des éoliennes. Il existe alors un risque de projection de glace lorsqu'elles sont en marche et de chute de glace lorsqu'elles sont à l'arrêt. Pour des raisons de sécurité, nous vous recommandons de ne pas quitter les chemins balisés, les pistes de ski de fond et de raquettes. »**

**Il est interdit de stationner sous les éoliennes !**

**Merci de votre compréhension et bonne journée !**



Pour se rappeler ce qu'est une chute de glace, il suffit de [cliquer sur ce lien](#) qui renvoie à un reportage édifiant effectué par Canal Alpha au Peuchapatte (JU) le 20.10.2015.



## L'invité\* : Félicien Monnier

Dr en droit, avocat, il est président de la Ligue Vaudoise et éditorialiste de [La Nation](#).



### Du pays au paysage

Le paysage est omniprésent. Où il y a des hommes pour observer un territoire se dévoilera un paysage. D'où que l'on se trouve on embrasse un paysage du regard. Même Neil Armstrong à peine débarqué du module lunaire en contempla un.

Est-ce dire que le paysage n'existe qu'au travers du regard qu'on jette dessus ? Qu'il n'est que pure projection individuelle ? Affirmer cela serait emprunter cette pente individualiste, relativiste, qui voudrait que les choses n'existent que par le regard que chacun jette sur elle. Que ces choses auraient un sens différent pour chacun. Avec cette approche, chaque promeneur dans Lavaux évoluerait dans un paysage différent. Dans « son Lavaux » dirait-on. Mais attribuer un nom précis et commun à un paysage revient encore à rendre l'expérience partageable par plusieurs personnes à la fois.

Considérer que le paysage ne dépend que du regard qu'on jette sur lui équivaut à nier la possibilité même de l'expérience collective. Car pour vivre une expérience identique à celle de son voisin, il faut partager avec son voisin un certain nombre de références communes. Dès lors, même uniquement perçu à travers les yeux de ses spectateurs pris individuellement, le paysage est d'abord une affaire communautaire. Une approche purement individualiste du paysage nierait la possibilité même qu'un paysage existe.

Le paysage est ainsi universel dans son principe – où est l'homme est le paysage – et particulier dans chacune de ses expressions – le paysage change d'un lieu à l'autre. Ce particularisme du paysage dans ses différentes expressions est ce qui le relie au pays. Il rappelle toute l'épaisseur communautaire, c'est-à-dire historique, culturelle, institutionnelle même, que recèle un paysage. Car, du pays au paysage, le voyage n'est pas qu'étymologique. Et si le paysage était, assumant une posture à peine romantique, le reflet de l'histoire et des mœurs du pays qui lui a donné naissance ?

Le Pays de Vaud offre à cet égard de belles pistes de réflexions. Lavaux, évidemment, donne l'exemple le plus emblématique de l'interpénétration fondamentale entre une nature et ses artisans. Et celui qui tranchera la question de savoir si cet ensemble unique au monde de villages, de terrasses et de vignobles est d'abord un paysage naturel ou un site construit n'est pas encore né. Peut-être qu'en Lavaux, faire cette distinction est-il tout simplement impossible tant l'homme et son histoire y sont indissociables de leur empreinte dans le territoire.

Mais des paysages moins spectaculaires nous imposent la même conclusion. Les haies bocagères du Pied du Jura sont les témoins de pratiques pastorales issues du Moyen-Âge. Ce Moyen-Âge qui voyait le Pays de Vaud inaugurer la Cathédrale de Lausanne plusieurs années avant le pacte de 1291. Il faut regretter leur arrachage sous couvert de remaniements parcellaires dans l'après-guerre. Le Gros-de-Vaud, notre Beauce à nous, avec ses chemins rectilignes et ses ruisseaux recouverts pour élargir les champs de blé rappelle des politiques agricoles axées sur l'approvisionnement du pays en blé. Les grands pâturages de nos Préalpes ou du Jura nous indiquent que nos ancêtres n'ont pas attendu le car postal et le chemin de fer à crémaillère pour exploiter nos montagnes.

Chacun de ces paysages est aujourd'hui encore habité. J'affectionne le verbe « habiter » parce qu'il exprime plus qu'une simple exploitation, ou utilisation. Il exprime un lien de dépendance entre une communauté et son environnement immédiat.

Dans cette perspective, le combat que mène Paysage Libre est aussi, et peut-être avant tout autre angle de vue, un combat culturel.

*\* « L'invité » est une rubrique qui donne la parole à une personnalité dont les préoccupations touchent d'une façon ou d'une autre à la problématique des éoliennes. Les propos tenus n'engagent que leurs auteurs.*

**Nouveau ! Tous les Bulletins  
d'information PLVD sur un seul  
document**